

Désenclavement du Chablais

# Une piscine au milieu du désert ?

*L'avis favorable de la commission d'enquête pour la déclaration d'utilité publique du désenclavement du Chablais a soulevé un grand vent d'espoir dans l'enclave. Mais celui-ci ne doit pas faire oublier que le principal point noir du parcours, la création d'un nouveau tronçon routier entre Machilly et Thonon, est loin d'être assuré*

SERGE COSTE

« JE NE COMPRENDS PAS. Les travaux du désenclavement vont commencer et personne ne m'a encore contacté pour mon terrain », s'interroge un propriétaire de Bons-en-Chablais. « Alors, ça y est, se réjouit une autre personne, on va l'avoir, cette voie express ». Partout, on en est persuadé. Le désenclavement est là, à nos portes. À preuve : depuis plusieurs jours, les journaux ne cessent de le répéter sur le ton du triomphe.

Sauf que le désenclavement du Chablais, c'est un peu comme ces contrats d'assurance ou de service après-vente. Le plus important, ce n'est pas ce qui est écrit en gros mais les petites clauses annotées en minuscule, au



Le tracé soumis au public n'a fait l'objet que de quelques recommandations de la part de la commission d'enquête

bas de la page. Ainsi, même s'il laisse augurer une suite positive au dossier, il est encore prématuré de considérer les documents transmis mercredi 30 mars par la préfecture comme une déclaration d'utilité publique. Encore moins comme un début des travaux. Ce ne sont que les conclusions, accompagnées, certes, de l'avis favorable et unanime de la commission d'enquête.

Sur quoi se base-t-elle ? Sur la nécessité impérieuse d'adapter le réseau routier à la situation démographique et frontalière du Chablais. Il faut à tout prix (ou presque) mettre fin à « l'insécurité routière », à la « dégradation dans les traversées des centres-bourgs », au « manque de fluidité, d'où augmentation des temps de transports » et à la saturation du réseau existant. Autant de réjouissances qui ne s'accommodent guère de « l'accroissement de la population » et « des prévisions d'évolution des trafics générés par le développement des activités économiques et touristiques ». Bref, et ce n'est pas vraiment une nouveauté, l'enclave a besoin d'une nouvelle route. Quant au tracé retenu : celui dit de « sud-Planbois voie-ferrée » avait la préférence de l'Équipement, il conviendra aussi aux trois commissaires enquêteurs. Tout juste ont-ils émis quelques petites recommandations d'usage. Comme par exemple, « que soit examinée avec la plus grande attention et, si possible dans un sens favorable (sic), la demande d'adaptation de ce tracé en direction de la lisière de la forêt, sur les communes de Lully-Perrignier, pour préserver la possibilité de réaliser ultérieurement une plate-forme multimodale de fret (...) et permettre d'éloigner autant que faire se peut la nouvelle route des habitants de Chez Jacquier et de Brécovens ». D'autres soucis légitimes concernent la protection acoustique de certaines zones, comme le plat de Saint-Cergues. Mais en se gardant bien d'imposer l'une ou l'autre solution. Cela devra se faire « en concertation avec les

riverains ». La commission demande aussi que « la plus grande attention soit portée (...) à la protection des captages, des milieux piscicoles et des zones humides, et d'une manière globale, à la protection de l'environnement et des paysages. À la définition des équipements nécessaires pour la protection de la faune. Au rétablissement des voies de desserte et aux cheminements pour cyclistes et piétons. À la création des cheminements nécessaires pour la desserte des exploitations agricoles (...) Ainsi qu'à toute autre demande figurant dans les registres et lettres annexes ». Si avec ça, tout le monde n'a pas trouvé motif de satisfaction, c'est à désespérer du Chablaisien...

### **C'EST COMME SI C'ÉTAIT FAIT**

Il reste que malgré l'enthousiasme des commissaires enquêteurs, la route n'est pas encore finie. Une fois la DUP proclamée, et si aucun recours n'est déposé par la suite, il faudra encore procéder à l'achat des terrains, si besoin est par voie d'expropriation, au lancement des appels d'offres. Mais avant tout, il faudra résoudre un autre casse-tête : trouver l'argent nécessaire à la réalisation du projet.

Le préfet Jean-François Carenco l'avait annoncé avant de quitter la Haute-Savoie pour le ministère de la Cohésion socia-

le : l'enquête préalable à la DUP avait pour unique objectif de rendre le désenclavement irréversible. Un seul dossier englobant tout le tracé, depuis le carrefour des Chasseurs jusqu'à Thonon, ayant plus de chance d'aboutir qu'une multitude de petits projets. Mais sur le terrain, le désenclavement sera bel et bien morcelé. Contrairement aux engagements pris lors de l'élaboration du contrat de plan État-Région, l'État ne financera qu'une première phase de la future voie express Machilly-Thonon. Soit un tronçon de 7 kms reliant la commune de Perrignier au contournement de Thonon. Pour la suite du tracé, entre Perrignier et Machilly, les autorisations seront données dans le cadre de la DUP. Mais il reviendra aux collectivités locales la délicate mission de trouver les financements nécessaires à sa réalisation, s'ils ne veulent pas que cette partie du désenclavement s'apparente à une piscine au milieu du désert. Un équipement qui rafraîchit, mais qui parvient difficilement à irriguer le reste du territoire. En attendant cet heureux dénouement, les propriétaires de Bons-en-Chablais, Brenthonne et Lully auront tout loisir de profiter quelques années encore de leurs biens et de voir s'allonger le cortège des véhicules sur le CD 903...